



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2023.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 244 274 \$ et que les revenus d'investissement ont été de 187 073 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 3 431 347 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 3 176 913 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliations à des fins fiscales (amortissement et frais de financement de la dette à long terme) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 643 594 \$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 750 240 \$, un excédent de fonctionnement affecté de 20 347 \$ et des réserves financières totalisant 447 248 \$ (aqueduc, eaux usées, élection et fonds de roulement).

La dette à long terme à la charge de la Municipalité au 31 décembre 2023 est de 1 234 600 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme FBL S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, et déposés à la séance du conseil du 2 juillet 2024. Dans le cadre de cette vérification, les vérificateurs ont, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Simon.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs, dans le rapport de l'auditeur indépendant, sont d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Simon au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail des montants reçus pour l'année 2023. Ces montants comprennent la rémunération et les allocations de dépenses allouées par la Municipalité, par la MRC et par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Ces montants comprennent également une somme additionnelle de 100 \$ que chaque membre du conseil municipal recevait pour les réunions de comité dont il était membre et à laquelle il assistait.

	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépenses
Simon Giard, maire	37 562 \$	18 181 \$
Patrick Darsigny, maire suppléant et conseiller siège #1	11 102 \$	5 552 \$
David Roux, conseiller siège #2	4 090 \$	2 045 \$
Alexandre Vermette, conseiller siège #3	3 557 \$	1 778 \$
Angèle Forest, conseillère siège #4	4 557 \$	2 278 \$
Bernard Beauchemin, conseiller siège #5	3 957 \$	1 978 \$
Réjean Cossette, conseiller siège #6	5 273 \$	2 637 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites du code municipal.

Je remercie les conseillers et tout le personnel municipal pour leur collaboration. Soyez assuré que notre but premier est de travailler pour les gens de Saint-Simon afin d'améliorer votre qualité de vie.

SIMON GIARD, maire
2 JUILLET 2024



SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION

Comme plusieurs le savent déjà, la Municipalité utilise depuis 2020 l'application mobile Echo idSide pour joindre rapidement les citoyens lors de **situations urgentes**. Pour ceux et celles qui possèdent un téléphone intelligent, nous vous suggérons fortement de télécharger l'application sur votre cellulaire. Vous pouvez le faire via Apple store ou Google Play.

La Municipalité se sert de cette application pour communiquer avec les citoyens lors d'une situation d'urgence ou d'une situation particulière telle une rupture d'alimentation en eau potable, un avis d'ébullition, une fermeture de route ou toute autre situation où la Municipalité doit joindre ses citoyens rapidement.

Pour les personnes ne possédant pas de téléphone intelligent, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité au 450 798-2276 poste 221 ou par courriel à l'adresse info@saint-simon.ca afin de convenir d'un autre moyen pour recevoir l'information, si ce n'est pas déjà fait.



Visuel de l'application après avoir sélectionné



Nouveau service pour le contrôle animalier et l'émission des médailles

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2024

UNE LICENCE VALIDE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CHIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Les médailles payées à la Fondation Caramel en 2023 sont maintenant expirées. Depuis janvier 2024, la Spad possède les données relatives aux médailles déjà émises et s'occupe désormais de la perception et de l'émission des licences sur notre territoire.

Vous devez enregistrer votre nouveau chien ou renouveler sa médaille en ligne ou par téléphone. Assurez-vous que votre animal porte sa licence de la Spad en TOUT temps afin d'assurer son retour à la maison. La Spad voit également à faire appliquer le règlement 515-16 relatif aux animaux.

Communiquez avec la Spad si vous avez perdu votre animal ou si vous désirez vous départir de celui-ci. De plus, la Spad vient chercher les animaux errants, blessés ou morts sur notre territoire.



COORDONNÉES DE LA SPAD

Site internet : spad.ca • Section SERVICES/LICENCES
Téléphone: 1-855-472-5700 | Courriel: info@spad.ca

Le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 660 000\$ à la Municipalité de Saint-Simon pour l'aménagement d'une piste cyclable

Chères citoyennes et chers citoyens de la Municipalité de Saint-Simon,

Je suis fière de vous annoncer qu'une aide ponctuelle de 660 000 \$ issue du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2024-2025 a récemment été accordée à votre Municipalité. Cette aide financière permettra l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Saint-Édouard.

Cette subvention représente une excellente nouvelle et s'inscrit dans la volonté de notre gouvernement de soutenir les municipalités dans le développement de réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain afin d'y intégrer le transport actif.

« La Municipalité est très heureuse face à ce nouveau projet qui viendra consolider nos démarches afin de créer un corridor sécuritaire pour les citoyens du secteur qui transitent vers le noyau villageois et toutes nos infrastructures municipales. La route 224 est au cœur des inquiétudes de nombreux résidents de Saint-Simon depuis de nombreuses années et nous remercions Mme Soucy de sa précieuse collaboration dans ce dossier. Je suis très fier que la Municipalité ait obtenu la contribution du gouvernement pour ce projet et vraiment reconnaissant que le ministère accorde la même importance que nous à la sécurité de tous. »

Simon Giard, maire

Ce projet sera un levier important pour encourager les déplacements actifs et sécuritaires dans la Municipalité. Félicitations à toute l'équipe pour cette initiative!

Je vous souhaite une belle période estivale.

Votre députée,


Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec



CHANTAL SOUCY

DÉPUTÉE DE SAINT-HYACINTHE
VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

 450 773-0550

 chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC